

FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Changements au comité

L'assemblée générale d'INFRI du 21 septembre a élu de nouveaux membres du comité :

- **Raphaël Glassey**, président commission des institutions socio-éducatives
- **Claude Chassot**, président commission CCT

Par la même occasion, l'AG a pris acte de la démission de M. **André Sudan**, vice-président d'INFRI pendant plus de deux décennies ! M. **Jean-Luc Kuenlin** a également cessé son mandat de président de la commission des institutions socio-éducatives.

Le comité a élu ensuite Mme **Caroline Dénervaud** comme nouvelle vice-présidente, avec la délicate mission de lui succéder. Nous lui souhaitons plein succès !

Déménagement du secrétariat INFRI

Après notre déménagement, la nouvelle adresse du secrétariat INFRI dès fin janvier 2022 sera la suivante :

**Chemin de Beaulieu 2,
rez-de-chaussée
1752 Villars-sur-Glâne**

Le **bus n° 2 Les Dailles** conduit tout près de cette adresse, à l'**arrêt Méridienne**.

Notre numéro de téléphone restera le même : 026 424 76 24

infri'guide

un nouvel outil d'information sur les prestations

Après de nombreux mois de travail intensif, le site web infri'guide va recevoir son baptême du feu en janvier 2022 ! C'est un outil développé par INFRI pour favoriser l'accès à l'information et l'autodétermination pour les personnes concernées.

En lien avec la CDPH, le projet infri'guide est né du constat d'une lacune fondamentale dans notre canton : le processus d'indication vers des prestations institutionnelles s'améliore progressivement, mais l'accès à l'information pour les personnes concernées reste lacunaire.

Dès lors, nous avons à cœur de proposer un outil de recherche et d'information adapté aux besoins particuliers de nos bénéficiaires. C'est pourquoi le site infri'guide propose non seulement une interface web très simple, mais en plus tout le site a été « traduit » en langage facile à lire FALC.

Il présente toutes les prestations des institutions fribourgeoises pour adultes dans les domaines du logement, du travail, de la formation continue et de l'accompagnement.



Le site sera officiellement mis en ligne à mi-janvier 2022, à l'occasion d'une cérémonie de lancement !

Avance AVS une précision importante !

L'Etat de Fribourg finance l'avance AVS du personnel des institutions spécialisées, sur la même base que le personnel de l'Etat. Mais avec des EXCEPTIONS notables !

Pendant l'année 2021, nous avons été à plusieurs reprises interpellés par des institutions qui se sont vu refuser des demandes qui leur semblaient légitimes.

La raison de ces refus réside dans le statut d'institution subventionnée auquel sont soumises les ayants-droit. Ainsi, seules les institutions subventionnées par le canton peuvent en bénéficier. **Cela exclut les secteurs non-subventionnés des institutions, ainsi que les centres de formation professionnelle spécialisée,**

comme le CFPS de Seedorf, qui sont pourtant membres d'INFRI.

De plus, pour le calcul des 13 ans de service nécessaires pour avoir droit à l'avance AVS, l'Etat ne reconnaît pas non plus les années de service effectuées dans ces institutions qui ne sont pas subventionnées par le canton.

La brochure INFRI sur l'avance AVS contient donc une erreur dans le chapitre « Conditions à remplir » qui sera corrigée rapidement : il faut désormais lire « **Au minimum 13 ans de service à l'Etat de Fribourg ou dans une institution INFRI DONT L'ACTIVITE EST SUBVENTIONNEE PAR LE CANTON** ».

Merci d'être attentif à ces limites dans l'élaboration des demandes d'avance AVS pour le personnel des institutions !



Manifeste pour la dignité dépôt de pétition de soutien

Le 4 octobre dernier, une quarantaine de personnes du Collectif Dignité Fribourg sont venues déposer les quelques 4'521 signatures de la pétition de soutien au Manifeste pour la dignité à la Chancellerie de l'Etat de Fribourg.

Pour cette occasion, des boîtes avec les logos de chaque organisation signataire du Manifeste ont produit un bel effet, en mettant en avant le fait que presque toutes les organisations du secteur social se sont associées pour cette action de lutte contre la précarité. Le courrier adressé au Conseil d'Etat a été remis une fois de plus. Y ont été ajoutées les actions entreprises par le collectif lors du premier envoi à toutes les autorités politiques du canton en mars 2021.



Comme attendu, les journalistes ne se sont pas déplacés en masse pour cet événement : seul un journaliste de Radio Fribourg était présent. Tous les principaux médias ont reçu le communiqué, et les principaux médias ont relayé l'info dans leurs colonnes. En tous les cas, le Conseil d'Etat ne pourra plus dire qu'il n'a pas reçu ce courrier ou qu'il s'agissait d'une lettre ouverte, sa réponse est attendue prochainement.

Au revoir et merci, André Sudan !

Une page importante s'est tournée pour l'association Saint-Camille, dont le président M. André Sudan a fait ses adieux à l'occasion de l'assemblée générale qui célèbre les 60 ans de l'association.



Après plus de 30 ans de bons et loyaux services qui ont vu St-Camille se transformer profondément, il laisse les rennes de l'institution à Mme Anne-Sophie Peyraud qui en était déjà la vice-présidente. Nous lui souhaitons plein succès dans sa fonction !

Réseau-intendance quelques moments de détente

C'est le vendredi 2 juillet 2021 à Charmey que se sont réunis les 18 apprenti-e-s du Réseau-Intendance pour une journée riche en découverte.

Nous sommes sympathiquement accueillis par Françoise Rayroud, dite l'Erbolanna en patois gruérien, et nous voilà partis en vadrouille dans les verts pâturages. Armés simplement d'un petit couteau et sac en toile, Françoise guide notre cueillette, orties sauvages, reine des près ou encore Méliot. C'est une source inépuisable d'information et l'on se rend compte qu'il n'est pas si évident de distinguer les plantes comestibles et non comestibles.



Après la cueillette, toute l'équipe se retrouve au sein d'un chaleureux chalet d'alpage pour cuisiner au feu de bois. Par groupe de 4 à 6 personnes et sous les conseils avisés de Françoise, nous cuisinons ou plutôt créons le repas... Mandala de fleurs sauvages, galettes aromatisées, beurre aux herbes et fleurs, tisanes, etc. Au moment du repas, c'est une explosion de saveurs et de belles découvertes !

La fin de l'après-midi se termine joyeusement sur la terrasse, accompagnée d'un soleil estival et d'une danse au son régional de l'accordéon. Un grand merci également à INFRI et l'entreprise PAPIVAL pour leur soutien qui a permis aux apprenti-e-s du Réseau-Intendance de découvrir notre flore sous un aspect culinaire et gustatif.

Valérie Staremborg, Responsable Réseau-Intendance



Médecine du travail

Dès 2022, des moyens sont mis à disposition des institutions pour remplir leurs obligations en matière de recours à des médecins du travail.

En matière d'obligations liées à la santé et sécurité au travail, il y a différents niveaux. Depuis l'an passé, toutes les institutions spécialisées pour adultes (domaines handicap et addictions) ont la possibilité de s'affilier à la solution de branche INSOS qui est la seule adaptée au cadre des institutions.

Pour ce qui est plus spécifiquement du recours à la médecine du travail, **le SPS couvre dès 2022** toutes les obligations indispensables selon la loi (en lien avec : travail de nuit, protection des femmes enceintes, analyse de risques, etc.) **un budget maximal de Fr. 5000 par institution**. D'éventuels frais supplémentaires devront répondre à certains critères encore à définir. C'est une étape fondamentale pour garantir une gestion adaptée de la santé et sécurité au travail dans notre secteur.

Changement de caisse d'allocations familiales

Désormais les institutions ont la liberté de s'affilier aux caisses de compensation et d'allocations familiales de leur choix.

Une institution fribourgeoise a été confrontée à une procédure intentée par la caisse cantonale d'allocations familiales à l'occasion de la demande de changement de caisse.

L'institution était en effet arrivée à la conclusion que les frais et les services offerts par une autre caisse étaient plus favorables, mais la caisse cantonale a refusé le changement, sous prétexte d'une base légale qui lierait les institutions subventionnées à la caisse cantonale.

La procédure juridique a donné tort à la caisse cantonale, confirmant ainsi que les institutions disposent du libre choix de l'affiliation aussi bien à la caisse de compensation (ce qui était déjà le cas) et d'allocations familiales de leur choix.